



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Services d'interconnexion Internet

DEMANDE DE RÉPONSES POUR L'ÉVALUATION

DRPE no. : 10026415/A

MODIFICATION 006



DEMANDE DE RÉPONSES POUR L'ÉVALUATION SERVICES D'INTERCONNEXION INTERNET (SII) POUR SERVICES PARTAGÉS CANADA (SPC)

RFRE MODIFICATION 006

1. Sous la DPRE à l'article 2.1 Instructions pour la préparation de la réponse,
ENLEVER: 2.1.1.2 annexe C : liste des produits de TI (1 copier papier) et 1 copie électronique sur CD ou DVD.
INSÉRER: 2.1.1.2 annexe C : liste des produits de TI (1 copier papier) et/ou 1 copie électronique sur CD ou DVD ou USB.

2. **ENLEVER :** Sous la DPRE article 2.2.1.3 Schéma du réseau, est supprimé en entier et remplacé par:

2.2.1.3 Schéma du réseau
2.2.1.3.1 Les répondants doivent inclure un schéma du réseau qui comprend au minimum :
 - 2.2.1.3.1.1 la topologie du réseau physique et logique illustrant les nœuds et les connexions entre les nœuds du réseau;
 - 2.2.1.3.1.2 des détails sur les nœuds du réseau, les protocoles, les largeurs de bande, etc.;
 - 2.2.1.3.1.3 Le besoin qui suit n'est pas obligatoire à la fermeture de la DRPE mais peut être demandé à une étape ultérieure dans le processus de sollicitation: le système d'adressage IP, les règles relatives au routeur, les règles relatives au pare-feu, les IP Tables et la passerelle par défaut

3. DPRE Tableau 1 - Résumé du processus d'approvisionnement en SII est supprimé en entier et remplacé par:



Tableau 1 - Résumé du processus d'approvisionnement en SII

Étape d'approvisionnement	Objectifs
DRPE	<ul style="list-style-type: none">• Publier la DRPE par l'intermédiaire du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (MERX).• Obtenir des réponses à la DRPE.• Évaluer les réponses à la DRPE.• Sélectionner les répondants qualifiés afin de passer à la phase de la DP.
DP	<ul style="list-style-type: none">• Émettre la DP définitive à tous les répondants retenus, incluant les adresses civique des connections potentielles• Recevoir les réponses des soumissionnaires.• Évaluer les soumissions.
Attribution du contrat	<ul style="list-style-type: none">• Attribuer les contrats portant sur les SII aux soumissionnaires retenus.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES